

Compte rendu de la rencontre avec les services municipaux et de l'Etat le 8/10/2026

Participant.e.s

Neufs habitant.e.s de différents secteurs du quartier.

Madame Thurmes déléguée de la préfète, Madame Lacince élue, pour la partie de Celleneuve reliée à Mosson, Monsieur Favier, coordonnateur de territoire municipal, Monsieur Moynier, collaborateur du cabinet du maire, en charge de la propreté, Madame Meghraoui responsable propreté – collecte, Monsieur Lopez adjoint au responsable de la police municipale secteur Nord.

Cette rencontre avait été demandée à la suite de la réunion cadre de vie du 3 septembre en raison de problèmes préoccupants rencontrés pendant l'été.

Les habitants ont été invités à exposer les situations critiques de leurs secteurs et ont été écoutés attentivement. Nous n'avons pas reçu d'informations majeures mais des précisions sur les actions des services.

Atteintes à la tranquillité publique

Les attroupements nocturnes (deal, nuisances sonores, consommation de protoxyde d'azote et comportements désinhibés, tirs de mortiers d'artifices, déchets...) sont signalés par les habitants rue François d'Orbay, allée Salomon de Brosse, place Mansart mais également rue des escarceliers et square Jean Giono. Ces occupations ont lieu également en journée et inquiètent les parents de jeunes enfants. La police municipale et la police nationale connaissent bien les problématiques de la ZAC de la fontaine et y mènent de fréquentes interventions qui ont abouti à de nombreuses verbalisations et une arrestation de dealer. Le secteur de la rue des escarceliers est aussi bien identifié sur la consommation de protoxyde d'azote. Le représentant de la police nous indique qu'en dehors d'opérations spécifiques concertées sur un quartier donné, les policiers ne peuvent pas rester sur un lieu bien qu'ils sachent que les groupes se reconstituent après leur départ. Il rappelle que les habitants peuvent appeler la **police municipale** au **04 67 34 88 30 / 04 67 34 59 25 jusqu'à 4h du matin et la police nationale** au **17**, 24h /24. Il indique que les effectifs de police ne sont pas suffisants pour répondre à tous les signalements qui sont traités en fonction de l'urgence.

Il est indiqué que la détention et la consommation de protoxyde d'azote est interdite sur la commune de Montpellier mais la dispersion des consommateurs est complexe pour la police, en raison du risque de les laisser partir au volant d'une voiture dans un état psychique altéré.

Madame Lacince nous informe que le bus de prévention santé doit proposer prochainement une action sur la santé mentale et les addictions.

Les signalements de gêne telles que les jeux de ballons contre les murs d'une résidence peuvent faire l'objet de l'intervention du médiateur municipal dont le rôle est de trouver des solutions aux besoins de chacun. Le médiateur intervient à la suite de signalements. Notre quartier dispose de 2 terrains de jeux de ballon (bas du quai Louis le Vau, allée de Paris) vers lesquels les jeunes peuvent être orientés.

Nous apprenons qu'en cas de nuisances sonores venant du voisinage, un signalement peut permettre l'installation de capteurs de bruit par le service d'hygiène.

Ces signalements peuvent se faire **soit par téléphone 08 00 34 07 07**
soit sur le site [Montpellier.fr/ démarches/ signalements / problématique](https://montpellier.fr/demarches/signalements/problematique)

Dans les résidences dépendant de bailleurs sociaux (ACM, Hérault habitat, FDI, Erilia, CDC habitat) les problèmes de voisinage sont à signaler au bailleur qui peut faire intervenir le GSRI (Groupement de Sécurité Résidentiel Inter bailleurs).

Les limites des caméras sont évoquées par les habitants : il nous est indiqué qu'elles ont un rôle de surveillance des atteintes aux biens et aux personnes et ont un rayon d'action de 400 m en l'absence d'obstacle. Les caméras de vidéo – verbalisation capturent les plaques minéralogiques. Lorsqu'une plainte ou une main courante est déposée (pour agression ou accident) les bandes sont examinées.

Nous rappelons aux autorités présentes, qu'en juin 2024, une rencontre avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avait abouti à envisager un réaménagement de la place Mansart et l'extension de l'expérimentation de médiateurs municipaux (menée à la Mosson) à Celleneuve : ce projet ne semble pas avoir eu de suite. Bien que trois éducateurs de rue d'APS 34 interviennent sur le quartier de Celleneuve leurs moyens sont limités car ils partagent leurs temps d'interventions entre les Cévennes, le Petit Bard - Pergola et Celleneuve.

Propreté :

Le quartier de Celleneuve est repéré, comme un quartier problématique en matière de propreté par le service propreté de la métropole. Le poste de contrôleur du secteur est vacant depuis plusieurs mois mais la responsable et le collaborateur de cabinet ont pallié cette absence pour les situations les plus critiques. Un nouveau contrôleur doit prendre ses fonctions prochainement.

Lorsque des défauts de collecte sont signalés, ils font l'objet de pénalités imposées au prestataire (Nicollin). Les dépôts sauvages d'encombrants et les containers plastiques sans couvercles sont également à signaler.

au **08 00 88 11 77** ou sur **montpellier.fr**

Face à un défaut de nettoyage ou de collecte des déchets certains habitants nettoient eux-mêmes leurs rues : il nous est expliqué que si la rue est propre, le contrôleur propreté de la métropole ne peut pas constater l'absence de prestation et donc ne peut pas pénaliser le prestataire et le problème ne se résout pas.

Des habitants, soucieux de ne pas les laisser à portée des enfants, dans la rue, récupèrent les bonbonnes de protoxyde d'azote : ces bonbonnes ne doivent, ni être mélangées aux ordures ménagères, ni être déposées dans les bacs jaunes car elles risquent d'exploser et d'endommager les dispositifs de traitement habituels.

Elles doivent être apportées en déchèterie où elles sont orientées vers un lieu de traitement spécifique.

Les PAV (points d'apports volontaires enterrés) sont en principe collectés dès qu'un taux de remplissage critique est détecté, cependant ce n'est pas le cas pour le moment rue de la Condamine, des signalements répétés sont faits dans l'espoir de résoudre le problème.

Il nous est annoncé que la collecte de bio déchets devrait être mise en place dans un avenir prochain mais la date est non précisée.

Il est rappelé que les collectes de bacs collectifs ont lieu du lundi au samedi : 3 fois pour les bacs gris et 2 pour les jaunes mais que ces bacs doivent être rentrés après la collecte et non laissés sur la rue (responsabilité des syndics).

L'entretien des espaces verts non clôturés est assuré par les cantonniers du service propreté qui assurent le nettoyage des rues. Tous les espaces clôturés sont nettoyés soit par le service des parcs (terrains de jeux) ou celui des sports (stades, boulodrome)

L'espace devant la boulangerie et le magasin Spar, avenue de Lodève a fait l'objet d'un courrier des services métropolitains de propreté, suite à plusieurs signalements : il s'agit d'un espace privé dont l'entretien incombe aux propriétaires. Il en est de même pour les voitures qui l'encombrent alors que ce n'est pas un parking. Sur cette même zone les armoires abritant les connections ont leurs portes régulièrement arrachées : un signalement doit être fait au fournisseur d'accès.

Sécurité des piétons

Deux demandes sont en cours de traitement grâce à l'intervention du coordonnateur de territoire :

Le passage piétons du milieu de la rue Favre de Saint Castor devrait être matérialisé prochainement.

La sécurisation de la traversée de la rue de la condamine en venant de la rue Marcelin Albert va être également examinée rapidement.

Pour conclure :

Cette rencontre a permis une prise de contact avec de nouveaux acteurs institutionnels et d'autres plus anciens qui se préoccupent du quartier. L'action de chacun, à travers les signalements, est importante pour que les services prennent en compte les besoins du quartier.